

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement

Révision du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Roubaix Du mercredi 2 juillet 2025 au jeudi 2 juillet 2026 inclus

Objet de la concertation préalable

Par délibération en date du 18 avril 2024 (DEL 2024-0056), le Conseil Municipal de la Ville de Roubaix a acté le lancement de la révision de son Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Cette révision entend renforcer la préservation du patrimoine roubaisien, tout en l'adaptant aux transformations urbaines et aux enjeux contemporains.

Dans ce cadre, une concertation préalable avec le public est organisée à l'initiative de la Ville de Roubaix. Elle vise à garantir l'accès du public aux informations relatives au projet et aux avis émis, tout en offrant un cadre d'échange permettant aux habitants et aux acteurs locaux de formuler leurs observations et propositions.

Durée et modalités de la concertation préalable

La concertation se déroulera du **mercredi 2 juillet 2025 au jeudi 2 juillet 2026 inclus**.

Elle comprendra :

- **Deux réunions publiques**, en début et en fin de concertation, pour présenter les enjeux de la révision, recueillir les avis et restituer les contributions ;

Une réunion publique de lancement est prévue le mercredi 2 juillet 2025, de 18h30 à 20h30, au réfectoire du groupe scolaire Albert Camus, 37 Rue Jules Verne, 59100 Roubaix.

- Une **balade urbaine et paysagère**, permettant d'observer in situ les éléments remarquables et d'échanger sur les enjeux locaux ;
- Une **exposition publique**, accessible en mairie et dans d'autres lieux ouverts au public, avec des supports explicatifs sur les orientations du projet.

Pour recueillir vos avis et remarques, sont mis à votre disposition :

- Un **registre de concertation papier**, disponible à l'accueil de la Mairie Centrale de Roubaix ;
- Une **adresse mail dédiée** : revisionspr@ville-roubaix.fr

Le calendrier, ainsi que l'ensemble des documents liés à la concertation, sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/amenagements/rev-spr>

La délibération instituant la concertation préalable est consultable à l'adresse suivante (DEL 2025-0077) : https://webdelib.ville-roubaix.fr/webdelibplus/jsp/showFile.jsp?datePub=02/05/2025&dateRetLega=02/05/2025&pdf=MO_rprzmZoI0XzTcjOV72MKNEPucyr1AwEddVxAltPQt0441%2BJ5Qg0ciF3eeLIbBI9QN%2BPtpMIgtGc3cSBgW8kfxo%2F4prVhwmCvbn%2FDlgHPULcr2cZvbWCbS79%2BwiRBpXNezbBa%2B34%3D